ANNEXE 1

Modèle Tableur Budget analytique

Rappel : en cas de lieu géré par une équipe artistique, deux comptabilités distinctes sont nécessaires.

Le budget prévisionnel analytique est partie intégrante de la demande de subvention au titre du « soutien aux lieux intermédiaires de coopération artistique et culturelle ».

Le modèle de tableur – budget analytique est donné à titre indicatif en ce qui concerne la forme de sa présentation et à titre obligatoire en ce qui concerne la communication des données sur le fond.

Dans tous les cas, il appartient à la structure de faire apparaître de manière claire et précise la ventilation des dépenses et des recettes selon les postes suivants :

- Fonctionnement
- Actions artistiques et culturelles
    - Publics et territoire (EAC, Ateliers ...)
    - Production (Résidences)
    - Diffusion
- Activités autres (ex : festivals)

Les clés de répartition tant pour les charges que pour les produits sont de la responsabilité de la structure. Une observation particulière sera portée sur les modalités de ventilation des subventions publiques.

Pour faciliter la lecture et la compréhension, la structure peut, si elle le juge nécessaire, joindre au budget prévisionnel, une note d'informations complémentaire.

Le modèle de budget prévisionnel analytique joint permet de calculer directement les cumuls et les clés de répartition (%). Seuls les montants affectés à chaque ligne budgétaire et par poste sont à compléter.

ANNEXE 2

Référentiel Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation s'appuient sur un référentiel et sont partie intégrante de la demande de subvention au titre du « soutien aux lieux intermédiaires de coopération artistique et culturelle ».

Les Publics, la Création et le Territoire sont les 3 grands axes de la politique régionale en matière culturelle. Ils constituent le socle de construction d'un référentiel d'objectifs opérationnels.

Les objectifs opérationnels ont une approche générique et transversale aux différents dispositifs de soutien aux institutions, lieux de diffusion et réseaux professionnels. Ils traduisent les enjeux artistiques et culturels qui sont au cœur des cadres d'intervention et d'expérimentation.
Leur observation s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs spécifiques à chaque typologie de lieu faisant l'objet d'un soutien régional.

Tels que présentés, ils sont la traduction de la concertation entre la Région Centre-Val de Loire et les représentants de la coordination des lieux intermédiaires de la région Centre-Val de Loire.

En regard du projet d'établissement et du programme d'activités de la structure portant la demande de subvention, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus, s'appuyant sur les objectifs opérationnels génériques et transversaux, seront discutés entre les services de la Région et le bénéficiaire.

Préalablement à ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs, sont observés et analysés les moyens qui organisent le fonctionnement de la structure faisant l'objet du soutien régional (humains, financiers, techniques, partenaires…).

Parallèlement, pour chaque structure faisant l'objet d'un soutien régional, une appréciation sera portée sur la capacité de celle-ci à s'inscrire dans des dynamiques permettant de construire des actions au croisement de la création, du patrimoine et du tourisme, et ce lorsque le territoire, son contexte et son environnement le favorisent.

Voir document Excel à remplir annuellement

ANNEXE 3

Nombre de projets à accompagner <u>en numéraire</u> par année

Budget fonctionnement	Nombre de projets accompagnés
Moins de 50 000 euros	1
De 50 000 à 150 000 euros	2
A partir de 150 000 euros	3

Les projets accompagnés au titre des PPS (retenus par le Conseil régional Centre-Val de Loire à la suite du comité technique) sont susceptibles d'être comptabilisés comme projet accompagné en numéraire.

En cas de lieu géré par une équipe artistique, le / les projets accompagnés comptabilisés ne pourront être ceux de leur compagnie.